

1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

2:01 60 62 15 81

SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

N° 47-2024

Objet : Contrat Intercommunal de Développement - Validation du programme d'actions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif de Contrat Intercommunal de Développement - 2^{ème} Génération institué par le Département de Seine-et-Marne,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 04 septembre 2024,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie a candidaté au CID par courrier en date du 05 juillet 2022,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie a élaboré son programme d'actions qui se compose en deux actions récapitulées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (tableau annexé à la présente délibération),

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1er: Valide le tableau récapitulatif du programme d'actions joint à la présente délibération.

Article 2 : Valide le principe de signature de tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 septembre 2024.

Le Président, Jean LAVIOLETTE



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

77170 Brie-Comte-Robert 1 place de la Gare

≅: 01 60 62 15 81⊠: communaute@loreedelabrie.fr

de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie Contrat Intercommunal de Développement (CID)

Programme d'actions

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%	Autres financements
Nouveau siège de l'intercommunalité	2024	1 752 349,40 €	498 017,70 €	28,42 %	728 568,00 € (Etat + Région IDF)
Fin du maillage du territoire en liaisons douces	2024 - 2027	12 188 828, 76 €	214 485,30 €	1,76 %	En cours de demande (Etat, Région IDF,)
TOTAL		13 941 178, 16 €	712 503,00 €		

Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20240918-47-2024_Del-DE Date de télétransmission : 20/09/2024 Date de réception préfecture : 20/09/2024



1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

2:01 60 62 15 81

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le douze septembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GIRAUD, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, VILLAÇA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT. Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame FERRER. Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON. Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame SANTIN.

Etait absent excusé :

Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : **30** Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : 4 Membre absent non représenté : 1

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2024.